



Lignes directrices canadiennes de consensus national pour la prescription de la naloxone par les pharmaciens

Il faut en faire plus pour remédier à la crise des opioïdes au Canada

En 2020, près de **1 Canadien sur 9 (4,4 millions)** a reçu une ordonnance d'opioïde

En 2020, **6 421** décès liés à la consommation d'opioïdes ont été signalés au Canada



De 1/4 à 1/3 des décès liés aux opioïdes en Ontario concernent les opioïdes d'ordonnance

Les Lignes directrices canadiennes de consensus national recommandent aux **pharmaciens d'offrir proactivement la naloxone** à tous les patients qui reçoivent des opioïdes.

La naloxone peut servir à **inverser une surdose d'opioïdes avant l'arrivée de l'aide médicale**, et est offerte en vaporisateur nasal et sous forme injectable.



Une étude menée en Ontario en 2019 a montré que seulement **1,6 %** des patients ayant reçu une ordonnance d'opioïde se sont aussi vu offrir une trousse de naloxone.

Avant 2020, comme il n'existait aucune directive nationale sur les pratiques relatives à la délivrance de la naloxone, les pharmaciens n'avaient pas d'indications précises quant à la façon de distribuer ce produit à tous les patients à risque.

La naloxone ne remplace pas les soins médicaux d'urgence.

Selon les **Lignes directrices canadiennes de consensus national** publiées dans la Revue des pharmaciens du Canada

Tous les patients qui reçoivent une ordonnance d'opioïdes doivent recevoir une trousse de naloxone

Tous les patients doivent également recevoir les conseils d'un pharmacien

Il est recommandé de faire un suivi auprès des patients 3 mois et 1 an après leur avoir remis le médicament*

** Les suivis annuels continus sont également recommandés*

Les pharmaciens jouent un rôle essentiel dans la réduction du taux de méfaits liés aux opioïdes. Chaque patient qui présente une ordonnance d'opioïdes doit être informé sur la naloxone.

Veillez consulter les monographies respectives des produits à base de naloxone pour connaître les indications, les contre-indications, les mises en garde et les précautions ainsi que les renseignements sur la posologie.

Sources :
1. Tsuyuki, R.T., Arora, V., Barnes, M. et coll. Lignes directrices canadiennes de consensus national pour la prescription de naloxone par les pharmaciens. *Revue des pharmaciens du Canada (Ottawa)*, 2020;153(6):347-351.
2. Comité consultatif spécial fédéral, provincial et territorial sur l'épidémie de surdoses d'opioïdes. Méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada. Ottawa : Agence de la santé publique du Canada, septembre 2023. Consulté le 14 novembre 2023. <https://santeinfobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances-opioïdes-stimulants>.
3. Choremis, B. et coll. The uptake of the pharmacy-dispensed naloxone kit program in Ontario: A population-based study. *PLoS One*, 2019;14(10):e0223589.
4. So, R., Al Hamarneh, Y., Barnes, M. et coll. The status of naloxone in community pharmacies across Canada. *Can Pharm J (Ottawa)*, 2020;153(6):352-356.
5. St-Martin, P., Lacroix, D. Tendances d'utilisation des opioïdes au Canada : Rapport indépendant d'IQVIA sur l'évaluation et l'interprétation de l'utilisation des opioïdes dispensés sur ordonnance de 2019 à 2021. IQVIA, 14 février 2023. Consulté le 14 novembre 2023. https://www.iqvia.com/-/media/iqvia/pdfs/canada/white-paper/prescriptionopioïdrendrincanada_report_fr.pdf.
6. Monographie du chlorhydrate de naloxone injectable (4 mg/0,1 mL). Montréal, Québec : Laboratoires Oméga Limitée, 2017.